



Délai de réception d'un stc après licenciement

Par **Pindy**, le **07/02/2014** à **13:14**

J'ai reçu mon recommandé notifiant mon licenciement 30/01/14. Or plus d'une semaine plus tard le 07/02/14 je n'ai toujours pas reçu mon STC. Puis-je l'exiger ou sont ils dans leurs délais? Je n'ai plus de salaires depuis le 02 décembre date de mon inaptitude par le médecin du travail et là ça commence à être plus que difficile pour vivre!!
Merci pour vos réponses!!

Par **moisse**, le **07/02/2014** à **13:32**

Bonjour,
Ces documents sont quérables et non potables, l'employeur n'est pas tenu de vous les adresser.
Donc un petit coup de téléphone pour savoir s'ils sont prêts et hop on va les chercher.
Ne signez pas le solde de tout compte (ce n'est pas une obligation) car selon votre exposé l'employeur a trop tardé pour prononcer le licenciement et doit avoir repris le paiement du salaire au bout de 30 jours suivant le dernier avis d'inaptitude.